

trouvé qu'en 1894, un député avait demandé au gouvernement combien de personnes avaient été déléguées par le gouvernement à l'exposition universelle de Chicago, de même que les appointements et les frais de chacune d'elles. Le ministre, à l'époque, demanda de transformer la question en demande de document, ce qui indique que la liste devait être assez longue. La demande de document fut agréée par la Chambre au début de la session. Mais le document ne fut pas déposé, bien qu'on ait répété la demande au moins dix fois au cours de la session. Chaque fois, le ministre répondait: "On s'en occupe et il sera déposé incessamment." Or, on ne le déposa pas en 1894. Au cours de la session suivante, le député répéta sa question et le ministre lui fit la même réponse: "On va s'en occuper aussitôt et le document sera déposé." Il ne le fut pas, et bien que le député le réclamât une douzaine de fois pendant cette session, aucune suite ne fut donnée à sa demande, le ministre disant: "J'ai ordonné qu'on s'en occupe et il sera déposé dans quelques jours." On ne le déposa pas. La demande fut renouvelée une douzaine de fois, mais le gouvernement quitta le pouvoir et le rapport n'avait pas encore été déposé. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que cela serait un document fort intéressant s'il est dans le genre du compte de frais de M. Cockburn. Néanmoins, j'aurai ce rapport, même si je dois employer un détective de Pinkerton. Je veux l'avoir pour la prochaine occasion où l'honorable député de Fort-William (M. Manion) renouvellera sa comédie d'indignation au sujet de la dépense honteuse de \$1,400 pour chacun des trois commissaires canadiens à l'exposition de Wembley.

M. HUNT: Je désire, monsieur l'Orateur, présenter quelques observations touchant le budget. Je félicite le Gouvernement des beaux résultats qu'il offre en nous présentant un surplus d'environ 2 millions plutôt qu'un déficit. Je désire aussi féliciter le ministre intérimaire des Finances pour la façon habile dont il a présenté son budget.

Je n'aurais pas pris la parole dans ce débat n'eût été le contrat Petersen que le Gouvernement a demandé à la Chambre d'étudier. Je crois qu'il est du devoir de tous les députés d'aider le Gouvernement à détruire la coalition maritime qui existe. Il n'y a aucun doute que cette coalition existe; les deux côtés de la Chambre l'admettent. Cette coalition exige des tarifs exorbitants pour expédier les bestiaux et les diverses denrées de Montréal à Liverpool. Elle tue le commerce, ruine les cultivateurs de toutes les régions du pays et nous frappe d'une préférence injuste en donnant des tarifs favorables aux Etats-Unis et cela au

[M. Kye.]

grand détriment du peuple canadien. A une époque, la coalition a transporté de la farine de New-York à 3c. de moins par quintal que du port de Montréal, port cependant plus rapproché des marchés d'outre-mer de 500 milles. Je crois comprendre, néanmoins, qu'elle a modifié ses tarifs depuis que le Gouvernement a commencé son enquête et que les tarifs sur la farine sont égalisés.

Cette question n'est pas neuve. Tous les gouvernements depuis quinze ans ont eu à l'étudier, mais aucun n'a eu le courage d'entreprendre la destruction de cette coalition avant que le gouvernement actuel prit la chose en mains. Maintenant qu'il a agi, on devrait lui accorder toute l'aide possible pour qu'il conduise à bien son projet. Il n'y a pas de doute que la lutte sera difficile et c'est pourquoi je tiens à offrir mon appui individuel au Gouvernement. Il doit choisir entre deux choses: soit laisser les mains libres à la coalition sur le Canada et ainsi ruiner les cultivateurs qui représentent 65 p. 100 de la population, soit la forcer à transporter le fret à un tarif raisonnable. Quand la réciprocité a été repoussée, cela fut désastreux pour le Canada et causa la ruine de bien des cultivateurs de la province de Québec, parce que le Congrès américain a bien vite adopté le tarif Fordney qui arrête toute exportation de notre bétail vers les Etats-Unis, notre marché naturel. Avant cela, les bestiaux des cultivateurs demeurant près de la frontière pouvaient être envoyés en troupeaux de l'autre côté, ce qui économisait les frais de transport. Une fois le tarif Fordney entré en vigueur, seuls quelques cultivateurs purent continuer. Ils ont dû abandonner la culture et faire de l'exploitation forestière, plusieurs ayant sur leurs terres un peu de bois à pâte, ce qui leur permettait de vivoter. Mais les rares qui ont survécu seraient en péril si nous mettions à exécution la proposition de placer un embargo sur le bois à pâte. Cela aurait pour effet de forcer le cultivateur à vendre son bois moins cher, ce qui renouvellerait la situation qui a été provoquée par le rejet du projet de réciprocité. Les cultivateurs ont alors été obligés de baisser le prix de leur bétail jusqu'à un prix à peine suffisant pour permettre son expédition à Montréal, leur unique marché. A cette même époque, ce marché qui ne pouvait pas consommer l'approvisionnement de l'Est était inondé par les bestiaux venant de l'Ouest.

L'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader), parlant du contrat Petersen, a cité un état comparatif des prix payés pour le bétail aux Etats-Unis et au Canada, révélant le montant exorbitant exigé par la coalition pour expédier outre-mer. Cet état figure au hansard, mais comme ces tarifs sont de la plus haute importance en ce qui regarde cette con-